

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection](#)[Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(2\)](#)[Item](#)[Marie Moret à Caroline de Barrau de Muratel, août 1886](#)

Marie Moret à Caroline de Barrau de Muratel, août 1886

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (2)

Collation1 p. (301r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Caroline de Barrau de Muratel, août 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44506>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [août 1886](#)

Lieu de rédaction Mont-Dore (Puy-de-Dôme)

Destinataire [Barrau de Muratel, Caroline de \(1828-1888\)](#)

Lieu de destination 10, avenue de Tourville, Paris

Description

Résumé Godin et elle regrettent que l'article envoyé pour publication dans *Le Devoir* n'y soit pas, car il a été égaré à l'imprimerie.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 26/09/2022

Dernière modification le 06/03/2025

Mont-Dore Août 1886

A Madame de Barran

Madame,

Jeudi l'honneur de vous confirmer ma
lettre du 1^{er}. Nous éprouvons, mon
mari et moi, un vif désagrement en
ne trouvant pas dans le Dévoir (dernier
numéro) l'article que vous nous avez
envoyé.

M. Godin avait été prévenu que cet
article se trouvait destiné à l'imprimerie, mais
il n'avait pas mis en doute que 'il se retrouve
rait et serait inséré dans le Dévoir du 8^{me}.
Nous devrions à nouveau aujourd'hui à ce
sujet.

Veuillez agréer, Madame, avec l'expression
de notre plus respectueux
l'hommage des sentiments respectueux de
M. Godin et l'assurance de ma plus haute
considération

Marie Godin